



CENTRE SPORTIF MUNICIPAL

Modalités D'inscriptions

**ETE
2023**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est préinscrit au **Centre Sportif Municipal** « d'été 2023 »

- Son inscription sera définitive à réception des documents indispensables à la constitution de son dossier, à savoir :
 - ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. (Valable 3 ans)
 - ☐ Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile (en cours de validité),
 - ☐ Justificatif CAF de votre quotient familial,
 - ☐ Une photocopie du carnet de santé (pages vaccinations),
 - ☐ Attestation d'aisance aquatique (Obligatoire)
 - ☐ La fiche D'inscription (sanitaire) complétée et signée,
- Tous ces documents sont à télécharger sur le site de la Ville www.jouelestours.fr/inscriptionscsm ou à nous retourner par mail e.reig@jouelestours.fr
- Pour les personnes n'ayant pas accès à internet vous aurez la possibilité de retirer et déposer le dossier complet à la Direction des Sports. Espace Clos Neuf, 2 rue du Clos neuf 37300 Joué-lès-Tours (8h15-12h00 / 13h45-17h00), du lundi au vendredi.

Informations complémentaires :

- ✓ La tarification de ces stages s'effectue en fonction de votre Quotient Familial. Vous recevrez une facture dans le mois qui suivra le stage par courrier ou si vous disposez d'une adresse mail vous pourrez vous connecter sur votre espace citoyen pour payer votre facture en ligne.
Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.
- ✓ **L'accueil du Centre Sportif Municipal d'été se fera à l'école Blotterie (4, rue des hirondelles 37300 Joué-lès-Tours).**
- ✓ **Téléphone du CSM : 02 47 39 70 20**



CENTRE SPORTIF MUNICIPAL

REGLEMENT INTERIEUR

**ETE
2023**

Le projet proposé aux stagiaires pendant ce Centre Sportif permet aux jeunes Jocondiens de 8 à 15 ans de s'initier à une activité sportive et de découvrir des sports qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer, encadrés par des professionnels diplômés.

Cet encadrement de qualité apporte une valeur ajoutée dans les contenus pédagogiques des disciplines abordées.

Nous vous rappelons que le centre sportif, comme l'indique son intitulé, s'adresse en priorité à des enfants volontaires et désireux de se dépasser sportivement et dans le plaisir.

L'équipe d'encadrement souhaite également sensibiliser les enfants aux bienfaits et aux bénéfices d'une activité physique régulière qui impacte le bien-être et la santé.

Nous vous rappelons également qu'il est formellement interdit de sortir de l'enceinte du centre sportif sans autorisation préalable d'un éducateur.

La ville de Joué-lès-Tours décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels (Bijoux, Téléphone portable, argent...)

La Direction des Sports

En m'inscrivant au Centre Sportif Municipal, je m'engage à :

1/ Avoir une tenue adéquate

- ✓ Une tenue de sport complète (chaussures de sport, short/pantalon de jogging, t-shirt/débardeur),
- ✓ Des vêtements de pluies.
- ✓ Une bouteille d'eau ou une gourde,
- ✓ **Une deuxième paire de chaussures réservées à la pratique en salle est obligatoire pour pénétrer dans les gymnases.**
- ✓ **Un bonnet de bain est obligatoire pour les activités à la piscine « Bulle d'o »**

2/ Respecter le matériel mis à disposition

- ✓ Ranger le matériel à la fin des activités et penser à le faire désinfecter.

3/ Respecter les personnes qui m'entourent (encadrants, stagiaires et autres)

- ✓ Politesse,
- ✓ Echange et écoute,
- ✓ Partage,
- ✓ Coopération,
- ✓ Esprit d'équipe,
- ✓ Solidarité,
- ✓ Fair-play,
- ✓ Respect des horaires.

Le non-respect de ce règlement et tout comportement négatif, agressif, antisportif, propos déplacés ou grossiers à l'égard des stagiaires, encadrants ou toutes autres personnes fera l'objet de sanctions pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du Centre Sportif Municipal.